

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 2 septembre 2011 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Claude Crance, Daniel Moine, Philippe Tisserand, Céline Gayet, Jean Paul Maujean, Jean Luc Royer, Dominique Rieffel, Marie Jo Vergon Trivaudey

Absents : Jérôme Gayet, Jean François Bertin, Michel Hummel

Jérôme Gayet donne procuration à Céline Gayet

Secrétaire de séance : Colette Henriet

Informations

*** Assemblée Générale des Maires Ruraux**

L'Assemblée Générale des maires ruraux du Doubs aura lieu le samedi 1^{er} octobre 2011 à Nods. Le thème de cette année : 36 000 communes, 500 000 élus « un boulet » ou une richesse pour la France.

*** Mariage Angélique Bellon et Thomas Barçon**

Angélique notre assistante à la Halte Garderie et Thomas remercient la mairie et les personnes qui les ont accompagnés lors de leur mariage.

*** Assemblée Générale du Collectif d'élus**

L'Assemblée Générale du Collectif d'élus pour la protection des riverains de la vallée de l'Ognon et des communes traversées par le TGV aura lieu le 24 septembre 2011 à 10 H à la gare d'Auxon. Pour notre commune une question : quand la fin de la base travaux ?

*** AUDAB**

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon ouvre ses portes le 4 octobre 2011

*** Décès de Mr Michel Blein.**

Suite au décès subi de Monsieur Blein à son domicile, la Mairie et les membres de la Bibliothèque lui ont rendu un dernier hommage (avis de décès dans la presse et petit message à ses enfants) visite au funérarium.

*** Festival des Pampilles**

Le Festival des Pampilles aura lieu le samedi 10 septembre à partir de 15 heures. Une dizaine de spectacles, du théâtre, des marionnettes, des expositions, poteries, photos, peintures... seront proposés dans divers lieux au centre du village.

*** Journée du Patrimoine**

Monsieur Gérard Galliot sera heureux de, vous accueillir au lancement de la journée du patrimoine le dimanche 18 septembre 2011 à 12 heures à la salle de Sauvagny. Cette manifestation locale est organisée en partenariat avec le réseau d'échanges de savoirs, l'EMICA, l'association sportive et culturelle de Miserey avec le soutien des municipalités d'Emagny, Moncley et Sauvagny

*** Consommation Eau Potable.**

La distribution journalière d'eau potable varie pour le mois d'août entre 65 et 88 m3 jour soit une moyenne de 72 m3 jour pour le mois d'août. Du 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2011 la consommation

est de 28 501 m³ soit une consommation moyenne de 117 m³. Une consommation qui est en constante diminution de 184 m³ à 146 m³ à 117 m³ suite aux réparations effectuées sur le réseau. Un élément à prendre en compte, le remplissage des piscines.

*** Agence de l'eau**

La prime d'épuration pour 2011 s'élève à 3 025 € (1 700 € pour 2010). La prime d'épuration est conditionnée au rejet d'eau de qualité.

*** Invitation de Mr Sarkozy**

Le président de la République sera présent pour l'inauguration de la ligne TGV. le jeudi 8 septembre 2010 à 12 h 30 à Belfort, une invitation est envoyée à la mairie.

*** Commission Départementale de Coopération Intercommunale**

Le courrier argumentaire élaboré par le Sivom Audeux Chaucenne Noiron, le Sivos de La Lanterne et les maires des communes concernées sur l'opposition unanime au projet du Préfet a retenu l'attention et le soutien de l'agglo. Une sous-commission a été créée et nous serons invités à re-défendre notre position lors d'une prochaine réunion.

*** Halte Garderie**

La Halte Garderie accueille les enfants de 3 mois à 6 ans avec une nouvelle équipe Mme Karine De Vecchi directrice titulaire du diplôme EJE et Sophie Roy assistante titulaire du CAP Petite Enfance. Adeline Munier et Angélique Bellon nous quittent pour d'autres projets professionnels

*** Groupama**

L'indemnité accordée par la Compagnie d'assurance Groupama suite aux dégradations faites sur le chemin de la Franois par l'entreprise Chays s'élève à 2 000 €. Les réparations seront effectuées par la Sacer lors de leur intervention pour la tranche conditionnelle des travaux connexes du remembrement courant septembre..

*** Propriété Tournier**

A plusieurs reprises, le Maire est intervenu sur la propriété Tournier route des Planches Des entreprises de travaux publics déversent sur le terrain des camions de gravats.

*** Berce du Caucase**

Une plante invasive : la berce du Caucase a été repérée sur un terrain privé. Cette plante peut être toxique et provoquer des inflammations et des brûlures de la peau. L'employé communal est intervenu pour l'éliminer, il faudra dans un deuxième temps arracher les racines.

*** A.C.C.A.**

Monsieur Bruno Alin a été nommé nouveau président de chasse. Les chasseurs cherchent un endroit pour installer un abri de chantier mobile. Pour l'instant, leur abri est posé sur un terrain privé (le règlement du P.O.S. ne permet pas d'installer de cabane de chantier sur ce secteur). Le Conseil Municipal proposera aux chasseurs de s'installer sur un terrain communal situé à La Franois. Une convention annuelle liée à des règles de bon fonctionnement sera signée entre les chasseurs, la commune et l'O.N.F. et sera reconductible. Des clauses liées à l'usage public devront être respectées, prévoir une assurance...

La situation des différents chantiers

*** Toit de l'église**

Toutes les entreprises qui doivent intervenir sur ce chantier sont choisies, Les marchés ont été notifiés, les ordres de préparation des chantiers seront signés semaine 36. L'entreprise Toitures de Franche Comté interviendra fin octobre.

*** Travaux connexes au remembrement**

La tranche conditionnelle (création de 3 nouveaux chemins sur le secteur de Jéricho et la François) débutera mercredi 7 septembre prochain, Première réunion de chantier le mardi 13 septembre.

*** Réhabilitation des lagunes**

Aucune entreprise ne s'est manifestée à ce jour pour le marché pour les travaux de réhabilitation des lagunes.

*** Réseau d'assainissement**

Monsieur Peytard est chargé de rédiger les conventions avec les propriétaires afin d'intervenir sur les réseaux d'assainissement situés sur le domaine privé.

*** Terrain Parc de La Lanterne**

Le projet pour l'aménagement du terrain en face de la mairie sera présenté aux riverains, Un dossier de demande de subvention est en cours, les travaux sont prévus courant janvier 2012.

Délibérations

*** Affouage**

Le règlement d'affouage a été approuvé par le Conseil Municipal avec le rappel des clauses : l'affouagiste est le seul responsable de son lot, les bénéficiaires ne peuvent pas vendre les bois qui leur ont été délivrés, ils sont destinés uniquement à leurs besoins, et il est conseillé à ceux qui n'exploitent pas leur bois d'établir un contrat sous peine de voir leur responsabilité engagée en cas d'accident.

L'affouage portera sur les parcelles 7 – 9 – 32 – 33 pour la campagne 2011 2012

Vote pour à l'unanimité

*** O.N.F.**

Le Conseil Municipal accepte le devis d'assistance de l'O.N.F. pour la somme de 582 € H.T.

Vote pour à l'unanimité

*** Encassement**

Encassement d'un trop versé au CNAS sur les cotisations de 2010 pour un montant de 173.01 €

Vote pour à l'unanimité

*** Maintenance photocopieur**

La commune a acquis un nouveau photocopieur pour la mairie pour la somme de 3 185 € H.T. L'ancien copieur a été transféré à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les nouveaux contrats de maintenance pour les deux photocopieurs soit un montant de 0.0075 € par copie pour les photocopies noir et blanc et 0.06 € par copie pour les photocopies couleur sur le nouvel appareil.

Vote pour à l'unanimité

*** Groupement d'achats**

Les communes qui accueillent du public dans leurs locaux (école, halte garderie...doivent mesurer le Radon (gaz toxique). L'agglo propose aux communes concernées de passer un marché concernant

les mesures du Radon. Cette étude comprend la pose des d'isomètres, les relevés et un rapport obligatoire pour un montant de 500 à 700 € pour 2012

Vote pour à l'unanimité

*** Réforme de la fiscalité de l'Urbanisme**

Plusieurs taxes comme la taxe locale d'équipement, le programme d'aménagement d'ensemble et la taxe de branchement sur le réseau d'assainissement vont être remplacées par une taxe d'aménagement qui sera applicable à partir du 1^{er} mars 2012.

Le taux de la part communal de la taxe d'aménagement sera adopté par le conseil municipal avant le 30 novembre de chaque année. Cette taxe sera exigée en cas de constructions, d'agrandissement ou d'aménagement soumis à permis ou déclaration préalable. Elle permettra de fournir aux collectivités des ressources pour financer les équipements publics. Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision au prochain conseil.